



15ème législature

Question N° : 7094	De Mme Émilie Guerel (La République en Marche - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Surconsommation française de médicaments et publicité	Analyse > Surconsommation française de médicaments et publicité.
Question publiée au JO le : 03/04/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 15/10/2019 Date de renouvellement : 12/03/2019 Date de renouvellement : 17/09/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Émilie Guerel appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de limiter la surconsommation française de médicaments par l'encadrement de la publicité. En effet, l'Agence du médicament (ANSM) a interdit au début de l'hiver 2017-2018 la publicité pour les médicaments contre le rhume contenant de la pseudoéphédrine, (ex : Actifed, Humex ou Rhinureflex). En cause, des risques d'effets indésirables graves, alors même que l'efficacité thérapeutique de ces médicaments n'est pas prouvée. La publicité est autorisée en France, à l'heure actuelle, pour les médicaments non remboursés par la sécurité sociale. Or tout médicament est un principe actif qui a des effets sur l'organisme et qu'il convient d'utiliser avec parcimonie. L'interdiction pure et simple de la publicité pour tous les médicaments, semble constituer l'unique moyen de lutter contre la banalisation du médicament et les stratégies *marketing* des groupes pharmaceutiques. Elle permettrait ainsi de réduire la consommation française de médicaments. Aussi, elle aimerait connaître les actions éventuelles que le Gouvernement entend mener pour lutter contre la surconsommation de médicaments en France.